



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIÈGE.

RUSSIE.

Petersbourg, le 12 mars. — Le 9 de ce mois entre 9 et 10 heures du soir, S. A. I. la grande-duchesse Hélène est heureusement accouchée d'une princesse qui portera le nom de Marie.

— Les difficultés qui s'étaient élevées il y a déjà assez longtemps, au sujet de la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale, viennent d'être définitivement aplanies par une convention signée ces jours-ci entre le comte de Nesselrode et M. Stratford Canning. Cette convention fixe les limites du commerce et de la navigation des deux empires sur cette côte, et règle tout ce qui s'y rapporte. Les conférences sur les affaires d'Orient continuent.

On est généralement d'opinion ici que si, dans le système politique de l'Europe, la Grèce avait une existence comme puissance indépendante, notre empereur, de concert avec ses hauts alliés, ne consentirait à cette existence des Grecs qu'à la condition que leur organisation aurait lieu sous l'autorité d'un prince désigné par les puissances alliées et avec une constitution qu'ils se donneraient eux-mêmes; mais on prétend que le cabinet anglais est encore d'une opinion contraire.

ANGLETERRE.

Londres, le 26 mars. — Le roi est arrivé avant-hier à son palais de Pall-Mall. S. M. a tenu ensuite une cour.

Les réceptions ont duré cinq heures et demie, et peu après le roi est parti pour retourner à Windsor.

— Le *Courier* déclare aujourd'hui qu'il n'y a aucun fondement dans les bruits de mésintelligences qui auraient eu lieu entre M. Stratford Canning, chargé d'une mission spéciale à la cour de Pétersbourg, et le comte de Nesselrode, ministre russe, au sujet des affaires de la Grèce, par suite desquelles M. Stratford aurait demandé ses passeports. Ces nouvelles avaient circulé hier et aujourd'hui, et on remarque dans la réfutation du *Courier*, qu'il ne dit pas qu'il y est autorisé, comme il a l'habitude de faire, en pareilles occasions. Hier, les fonds anglais se sont assez ressentis de ces bruits pour avoir opéré une baisse assez forte, mais il se sont un peu relevés aujourd'hui.

— Le journal de Dublin nous apprend que M. O'Connell a fait le 15 une visite au duc d'York et que S. A. R. lui a fait un bon accueil.

— Les orangistes d'Irlande, convoqués en grande loge, ont arrêté de dissoudre leur société, afin de montrer la même soumission à la loi que l'association catholique.

— Nous apprenons que le gouvernement a reçu depuis peu des dépêches de M. Richard C. Aderson, ministre plénipotentiaire à Bogota, accompagnées de deux traités qui avaient été négociés par lui avec le gouvernement columbien, l'un d'amitié et de commerce, et l'autre pour la suppression de la traite des noirs, et qu'ils sont actuellement soumis tous deux aux délibérations du sénat.

— Il a été établi mercredi dernier à Huddersfield un institut pour les artisans.

— Hier, en conséquence d'une réquisition présentée au grand bailli de Westminster, il a été tenu une assemblée publique des électeurs de cette cité, à l'effet de délibérer sur une pétition à présenter au parlement pour demander l'abolition de la taxe sur les maisons et fenêtres. Le grand bailli a présidé, et M. Gardner a proposé une série de quatre résolutions tendantes au rappel des taxes indiquées, et a demandé qu'il fût adopté une pétition fondée sur ces bases. M. Henri Hunt, à la suite d'un discours, a proposé une résolution portant en substance que l'assemblée désapprouvait le projet annoncé de prendre aux protestans d'Angleterre 230,000 l. pour salarier les prêtres catholiques d'Irlande.

M. Gardner a proposé le projet de pétition, et comme il n'y était fait aucune mention de la résolution de M. Hunt, il a fait la motion qu'elle y fût insérée. Cette motion a été rejetée. M. Hunt a exhorté alors l'assemblée à rejeter la pétition. Le grand bailli ayant mis aux voix cette motion, elle a été rejetée à une grande majorité, et conséquemment la pétition a été adoptée. Des remerciemens ont été votés ensuite à sir F. Burdett et à M. Hobhouse. Sir F. Burdett a prononcé un long discours, dirigé en partie contre M. Hunt et sa proposition. L'assemblée s'est ensuite dissoute. Lorsque M. Hunt a voulu se retirer, la population l'a suivi, et, selon toute apparence, elle l'aurait fortement maltraité, s'il n'avait pas été secouru et escorté par un grand nombre de constables.

— D'après les journaux américains du 26 février, l'ordre était parvenu aux chantiers de New-York et de Philadelphie, d'achever incessamment les vaisseaux d'état qui étaient en construction, et d'en commencer deux autres dans ce dernier port. On

y croit que ces préparatifs hostiles étaient nécessités par l'apparence d'une guerre contre l'Espagne; la marine des Etats-Unis s'en réjouit et les commerçans eux-mêmes la regardent comme peu inquiétante.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 23 mars.

Le bill pour l'émancipation des catholiques a été lu pour la première fois. La seconde lecture est fixée au mardi 19 avril. On fera l'appel nominal de la chambre le 18.

Dans la séance du 24, une motion de M. Martin, ayant pour objet de prévenir la cruauté envers les bestiaux, a été rejetée, à la majorité de 33 voix contre 23.

M. Huskisson, qui a fait les propositions de changer notre système colonial sous le rapport commercial, est ministre d'état et président de la chambre de commerce, ce qui donne beaucoup de poids à sa motion. Voici quelques passages de l'important discours qu'il a prononcé à l'appui de ses propositions (*v. n° d'hier*):

Autrefois, dit M. Huskisson, tout commerce était interdit dans les colonies excepté avec la métropole; mais depuis, de grands changemens ont eu lieu, les relations commerciales avec les colonies espagnoles, avec le Brésil et St-Domingue sont ouvertes avec toutes les nations.

« Si la chambre sent comment ces changemens ont pu affecter nos colonies, elle doit y réfléchir et chercher s'il ne serait pas sage d'apporter quelques changemens à notre système. C'est en conséquence de leur séparation d'avec la métropole que les colonies espagnoles, portugaises, etc., jouissent des avantages du commerce. En bonne justice, ne sommes-nous pas obligés de nous relâcher un peu de la rigueur des principes qui ont jusqu'à présent dirigé notre conduite? Pouvons-nous continuer d'exercer avantageusement nos voisins de nos colonies? et même, dans le cas où nous ne pourrions pas examiner si cela n'affaiblirait pas l'attachement de ces contrées, et ne ferait pas un tort matériel à notre commerce? Je prie la chambre de songer à la grande révolution qui s'est opérée depuis cinquante ans en Amérique, et qui s'étend aujourd'hui depuis l'embouchure du fleuve St-Laurent jusqu'au cap Horn, et d'observer quels rapides progrès fait le commerce de ce vaste continent. Ce sont des choses qu'il lui convient de peser.

« M. Huskisson appliquant ses raisonnemens à l'Irlande, fait voir ce que le commerce de l'Angleterre avait gagné depuis que l'Irlande avait cessé d'être soumise au régime colonial, et ce que les deux pays eussent gagné si les événemens des trente dernières années n'avaient pas contraint d'adopter des mesures qui ont suspendu l'effet que devait produire un premier changement de système envers cette île.

« Si je détourne mes regards de l'Irlande, a repris M. Huskisson, pour les porter sur nos anciennes provinces de l'Amérique du nord telles qu'elles étaient il y a 50 ans, je n'appuierai pas sur le pénible sujet de cette guerre qui ne rappelle aucune de ces idées de grandeur et de gloire si généralement associées au souvenir des nos guerres: mais je demanderai à la chambre si, lorsqu'elle envisage l'émancipation de ces provinces sous le point de vue commercial, notre navigation et notre commerce n'y ont pas essentiellement gagné. Il est digne de la chambre de rechercher si nous ne pouvons pas obtenir de semblables avantages des colonies qui sont encore en notre possession, sans recourir à une séparation politique. Cet objet mérite une sérieuse considération. Quand on observe la condition actuelle des Etats-Unis et celle des nouveaux états de l'Amérique du sud, on voit évidemment que de grands changemens se sont opérés et s'opèrent encore dans nos relations commerciales. Instruit par l'expérience du passé, j'en ai tiré une conclusion certaine, c'est que les systèmes de monopole et d'exclusion tendent considérablement à arrêter les progrès de la prospérité des colonies: et de ce grand principe j'en ai déduit un autre, c'est que ces systèmes sont également préjudiciables à la métropole. Et, en effet, ce qui augmente la prospérité de nos colonies doit nécessairement augmenter la nôtre. Leurs ressources politiques ne sont-elles pas à nous? Leur marine marchande ne serait-elle pas à notre disposition? leur population ne fait-elle pas notre puissance et notre force?

« Si au moment des propositions que je vais vous soumettre vous prenez des mesures qui donnent à des provinces lointaines les avantages du commerce libre, vous aurez atteint le double but de leur accorder des avantages politiques et de tirer d'elles un accroissement de force, en même temps que par les liens d'un intérêt mutuel, vous consoliderez leur union avec la couronne d'Angleterre. Je pense que la chambre doit être maintenant convaincue, tant d'après l'examen des principes généraux déduits d'observations générales, que d'après des réflexions particulières relatives à un intérêt privé, que nous devons nous relâcher de la rigueur de notre politique coloniale, et du système d'exclusion et de monopole qui a été si long-temps en vigueur. La chambre doit se rappeler que par des actes passés dans les troisième et quatrième années du règne actuel, il a été accordé permission aux habitans des Etats-Unis de commercer avec nos possessions américaines. Je pense que nous devons d'après des principes d'équité accorder le même avantage à toutes les puissances de l'Europe. Je crois même que nous devons aller plus loin. A mon avis le commerce entre ces puissances et nos colonies, doit être mis sur le même pied que celui avec Jersey et Guernesey ou avec l'Irlande. Je me bornerais à prohiber l'importation des armes à feu et des instrumens de guerre, ainsi que des denrées qui forment les principales productions de ces colonies, telles que le sucre et le rhum. Je permettrais à toutes les nations amies un commerce libre avec nos

colonies, en le soumettant aux mêmes réglemens que le commerce avec les autres parties de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire que j'exigerais que le bâtiment et la cargaison appartenissent à la même nation. Il en résulterait que nous conserverions le commerce de colonie à colonie, le commerce entre les colonies et notre pays et le cabotage : nous faciliterions enfin les relations entre nos colonies et le reste du monde. »

FRANCE.

Paris, le 26 mars. — M. le ministre des finances a présidé hier le conseil supérieur de commerce, qui a duré jusqu'à minuit.

— M. le comte de Villele a donné hier un dîner diplomatique.

Le prince de Metternich a dîné chez l'ambassadeur d'Autriche, M. le baron de Vincent.

— On dit que le comte Portalis a été nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'indemnité.

— Quelques journaux prétendent qu'une compagnie anglaise, dont le président de la république d'Haïti n'ignore pas la formation, s'occupe d'acheter à l'amiable les titres de propriété ou de créance appartenant aux anciens colons de St. Domingue. Nous avons consulté plusieurs colons qui nous ont dit qu'ils n'avaient rien appris de semblable. (Etoile.)

— Le journal ministériel de Toulouse, du 2 mars, annonce qu'il paraîtra incessamment une ordonnance royale, portant l'autorisation accordée à une compagnie pour la construction d'un canal de Paris au Havre. Ce canal, dont le devis s'élève à 180 millions, aurait 27 à 30 pieds de profondeur et une largeur considérable; le port serait situé derrière le Champ-de-Mars, dans la plaine de Grenelle; il pourrait recevoir de petits bâtimens et des frégates désarmées. Ainsi serait réalisé le projet depuis long-tems conçu de faire de la capitale de la France un port de mer.

Tandis que plusieurs feuilles de la capitale annoncent que le sacre du roi est ajourné au mois de juin, le même journal persiste à affirmer que la cérémonie aura lieu le 15 mai prochain.

— Le 19 du courant, à huit heures et demie du matin, par suite de la négligence d'une femme de Tavaux (arrondissement de Dôle), le feu s'est manifesté dans cette commune, et en moins de quatre heures, l'incendie, poussé par le vent du nord, a détruit 110 maisons.

— On a recueilli sur les derniers instans de Papavoine quelques détails dont on peut garantir l'exactitude. C'est à midi qu'un baissier de la cour royale est allé le chercher à la prison de Bicêtre pour le conduire à la Conciergerie; usant, comme à l'ordinaire, d'une rose innocente pour égarguer au condamné l'effet d'une commotion trop prompte et trop violente, l'huissier dit à Papavoine que M. le procureur-général voulait l'interroger dans son cabinet. « Eh bien! partons. » Cette idée le préoccupait tellement que son erreur continua même après qu'il fut descendu à la Conciergerie. Sa barbe était rasée, et il dit : « Vraiment, je ne peux me présenter dans cet état devant monsieur le procureur-général; permettez qu'on me fasse rasoir un barbier. » Enfin il connut la terrible vérité! Le greffier vint lui signifier le rejet de son pourvoi, et lui annoncer qu'il devait se présenter sur tous ses traits, un trisson rapide parcourut tous ses membres; cette crise fut courte, il se remit presque aussitôt, et jusqu'au dernier moment, il n'a pas laissé échapper le moindre signe de faiblesse. Voici, ajouta le greffier, votre consolateur, en lui montrant le vénérable abbé Montès, qui jusqu'alors s'était tenu à quelque distance. Papavoine, après un entretien avec son confesseur, demanda à déjeuner. On lui servit une côtelette, qu'il mangea avec appétit. M. le procureur-général se rendit dans la chambre de Papavoine, et y demeura quelque tems; il fut remplacé par M. le comte Godart de Belleboeuf, conseiller à la cour royale, qui reçut ses dernières déclarations. Elles furent très-courtes, et l'on assure qu'il a persisté à dire que le dérangement causé dans son organisation intellectuelle par de longs et irréparables malheurs, avait seul causé son crime. A quatre heures, Papavoine fut conduit dans la salle de l'avant-grefte, et livré aux exécuteurs, qui l'attendaient. Sa figure, naturellement triste et sombre, ne portait l'empreinte que d'une froide résignation. Il avait encore la veste et la camisole de force de Bicêtre. Les exécuteurs la lui ont enlevée, et lui-même a aidé à sa funeste toilette. « Vous avez ma redingote? a-t-il dit. — Oui, elle est là. — Mon mouchoir doit être dans la poche. — Il y est. » Il n'a plus ouvert la bouche. Lorsque les sinistres apprêts furent achevés, qu'on lui eut coupé le col de sa chemise et les cheveux, on lui remit sur les épaules la redingote bleue qu'il avait à la cour d'assises, la même qu'il portait le jour de son crime. Le guichet extérieur s'ouvrit. Papavoine aperçut la charrette, l'escorte et la foule immense qui couvrait la cour et la place du Palais. Il se baissa, contempla avec une curieuse attention ce spectacle, dont il était, hélas! le principal acteur, et sa physionomie ne manifesta pas la plus légère émotion. Il sort, monte dans la charrette; le ministre du Dieu des miséricordes se place à ses côtés. « Etes-vous bien, lui dit Papavoine en faisant un mouvement pour lui céder plus de place sur l'étroite banquette? » Pendant tout le trajet il a paru prêter beaucoup d'attention aux paroles de son confesseur, et a baisé plusieurs fois le signe sacré de notre salut. A quatre heures un quart, Papavoine avoit cessé de vivre.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE. — Affaire de Pierre-Louis Fort.

Séance du 25.

M. Péronneau, avocat à la cour royale, parent de M. de Gatigny, a connu l'accusé; il a même dîné chez lui. Fort lui parlait de M. de Gatigny avec affection, et comme de son ami.

Fort : Je n'avais pas intérêt, à mal parler d'un homme devant ses parents.

M. le président : Mais cependant, pourquoi, avec les soupçons que vous aviez sur son compte, vous disiez-vous son ami? — Fort : C'est l'usage des cours.

M. de Gatigny, intendant-général et trésorier de S. A. R. le duc de Bourbon, est introduit. Il est âgé de 60 ans. L'introduction de ce témoin excite un vif intérêt dans l'auditoire.

Les premières questions que M. le président adresse au témoin sont relatives à la nature des fonctions de Fort, comme contrôleur.

Le témoin établit dans sa déposition qu'il avait donné l'ordre d'une vérification générale des comptes. Fort soutient que le travail a été fait secrètement, en cachette, dans l'arrière-cabinet, par le commis. M. de Gatigny nie formellement ce fait.

Fort, avec chaleur : Le jour de la vérité est arrivé! le témoin est là entre l'accusateur et l'accusé : Eh bien! il va changer de position. Du haut de ce banc, moi, je l'accuse : le moment approche où ma voix accusatrice pourra le confondre.

M. le président au témoin : M. de Gatigny, avez-vous rendu compte

quelquefois de votre gestion au prince ou à son conseil? — Pas encore, M. le président.

M. le président : A quelle époque deviez-vous rendre ces comptes? — Ils devaient être rendus au mois de décembre pour toutes les années expirées.

Fort : Je demande qu'on fasse venir les commis Bladier, Delorisse et Kevrin; mais, comme leur déposition doit être fort longue, je crains qu'on ne puisse pas les entendre aujourd'hui. Dans l'intervalle, M. de Gatigny aura la possibilité de leur faire leur thème comme il l'entend. Je prie la cour de prendre des mesures pour que M. de Gatigny n'ait aucune communication avec ces témoins, jusqu'à ce qu'ils aient fait leur déclaration.

M. le président : La cour fera droit à votre demande, en entendant aujourd'hui même le sieur Badier et les autres commis.

M. le président : Fort, vous avez déclaré que quand le moment arriverait, vous prouveriez que M. de Gatigny avait soustrait quatre ou cinq cent mille fr... Ce moment est-il arrivé? — Oui, certainement il est arrivé! M. de Gatigny a reçu tous les ans 1 pour 100 des produits : ce qui fait sur 2 millions, environ 20,000 qu'il empochoit sans en rendre compte, et cela annuellement depuis 1816...

M. de Gatigny répond que « l'assertion est fautive. Dans deux ou trois domaines du prince on impose une charge verbale d'un centime par franc. Le produit de cette prélevation s'élève tout au plus à 9 ou 10,000 fr. Cette somme annuelle était consacrée à des gratifications. L'accusé a même reçu ce titre 12,00 fr. en deux fois... Cette somme restait à la disposition de l'intendant. Je puis fournir toutes les pièces qui en constatent l'emploi.

M. le président : Fort, est-il vrai que vous ayez reçu une gratification de 1200 francs? — Oui, mais si j'avais su qu'ils proviendront d'une dilapidation, je ne les aurais pas acceptés, ou du moins j'aurais dû les déclarer. (On rit.)

Fort reproche en outre à M. de Gatigny de gagner sur les ventes des bois du prince, il continue à accuser monsieur de Gatigny. Il énumère ce qu'il appelle ses malversations, les évaluations arbitraires, les achats obscurs qu'il a pu faire; il prétend qu'il lui a été donné un pot de vin de 50,000 fr. pour faire acheter, par le prince, le domaine de Saint-Leu.

M. de Gatigny : J'ai reçu 10,000 fr. pour cette acquisition; mais c'est avec l'agrément du prince, qui connaissait avant le marché, la proposition qui m'était faite.

L'audience est suspendue, et M. de Gatigny conduit dans un cabinet particulier conformément au désir témoigné par l'accusé.

Le condamné Papavoine ayant demandé avant son exécution à conférer avec un membre de la cour, M. le président a suspendu l'audience, et chargé un de MM. les conseillers d'aller remplir ce pénible devoir.

Fort, pendant cette audience, comme dans celle d'hier, a discuté avec une extrême activité. Il avait à la main un papier qu'il consultait souvent pendant l'interrogatoire qu'il a fait subir à M. de Gatigny; car il semblait diriger contre lui une véritable instruction.

La chambre des députés a continué hier la discussion d'un amendement de M. Syriens de Marynhac, et d'un sous-amendement de M. Benjamin Constant à l'article 3. Ils sont l'un et l'autre rejetés.

M. Pavy propose par amendement que les rentes et rachats de rentes soient faits avec occulture et publicité. Après une assez vive discussion cet amendement est adopté à la majorité de 163 voix contre 146.

On passe à l'article 4 portant que les propriétaires d'inscriptions de rentes 5 p. 100 sur l'état auront, à dater du jour de la publication de la loi, le privilège de convertir en inscription de rentes 3 p. 100 au taux de 75 fr., et à dater du même jour de la publication de la loi jusqu'au 22 septembre 1825, la faculté de requérir cette conversion en 4 1/2 p. 100 au pair, avec garantie contre le remboursement jusqu'au 22 septembre 1835. Les rentes ainsi converties continueront à jouir des intérêts à 5 p. 100 jusqu'au 22 septembre 1825.

Trois amendemens sont proposés sur cet article par MM. Charency, Masson et Leroy. Ils sont rejetés.

Cours de la bourse du 26 mars. — 5 p. cent cons. 103 fr. 90 c. Emprunt royal d'Espagne, 59 3/4; 16^e série. 96 action de la banque, 2030. La fin du mois était à 2 h. à 103 15, à 3 h. à 103 10.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

On mande de Scio, en date du 8 février :

Le capitaine d'un bâtiment européen, récemment arrivé ici, a déposé qu'il avait rencontré la flotte du vice-roi d'Egypte cinglant à pleines voiles entre Rhodes et Nicari.

La population de Scio, renaît de ses ruines; autrefois de 120,000 âmes, anéantie par le glaive des barbares, elle est remontée jusqu'à près de 20,000, la plupart du rit Grec.

La flotille grecque, composée d'une 50^e de voiles, est sortie d'Hydra et s'est rendue à Paros; delà elle se dirigera vers la Suède où l'on présume qu'elle doit se rendre Ibrahim avec sa flotte, ses transports, ses troupes et ses munitions.

On dit que le nouvel emprunt a été conclu. Les espèces qui en proviendront auront la valeur des talaris d'Espagne, mais avec une effigie différente. D'un côté, elles représenteront la Grèce, de l'autre un épi de blé, un cep de vigne et une branche d'olivier. On a jugé à propos d'adopter cette mesure pour empêcher ces talaris de sortir de la Grèce où ils seraient mis en circulation.

Colocotroni, après avoir obtenu un sauf-conduit, est venu à Napoli se livrer au gouvernement, qui lui a accordé un délai de 20 à 30 jours pour sa justification.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 28 mars. — Hier matin a passé par cette ville, un courrier du cabinet britannique, venant de Vienne, avec des dépêches pour Londres. Deux courriers de commerce ont aussi passé venant de Paris, l'un se rendant à Amsterdam et l'autre à Hambourg.

LIÈGE, LE 29 MARS.

Plusieurs abonnés ayant témoigné le désir de trouver dans notre journal le cours de la bourse d'Anvers et le prix des marchandises de cette place, nous les donnerons à partir des premiers jours d'avril.

Pour éviter des retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui expireront le 31 mars.

Par arrêté du 20 de ce mois S. M. a fait les nominations suivantes : 1^o. Président du tribunal de première instance de St-Hubert (grand-duché de Luxembourg).

ché de Luxembourg) M. Jean-Henri Germain, juge d'instruction au tribunal de Marche, en remplacement de M. Herman, décédé.
2. Juge-de-Paix du canton de Hoist, (Limbourg) P.-B.-A. Vandemortel, en remplacement de P.-J. Peyrega, décédé.
3. J. Simon, en remplacement de Naus, décédé.
— La régence d'Harlem a ouvert une loterie des objets de la prochaine exposition, formée de 30,000 lots et de 5,000 prix. Le billet coûte 5 florins.
— L'empereur de Russie s'occupe du soin de convertir au christianisme les samoyèdes qui se trouvent dans le gouvernement d'Archangel.
Le 25 janvier il s'est trouvé plus de 1000 samoyèdes à Obdorsk (gouvernement de Tobolsk) pour payer leur tribut.
La côte méridionale de la Crimée voit s'accroître chaque jour davantage sa prospérité: le travail féconde toutes les terres: de nouvelles grandes routes facilitent son industrie. Le village d'Aluschta, déjà fréquenté pour ses bains, ne tardera pas à devenir une ville populeuse.
— Le mariage de la princesse Marie de Hesse avec le duc de Saxe Meinin-gen a été célébré 23 de ce mois.

Honneur à l'homme dont la méditation forte enrichit l'intelligence humaine de quelque vérité morale ou politique! car un teins arrive où, adoptée par l'opinion, elle devient la cause d'une heureuse révolution dans l'ordre social.

Le premier entre tous les hommes, Adam Smith écrit ce grand principe d'économie politique: que la prospérité des peuples voisins, loin de nuire à la nôtre, lui est profitable; que la guerre livrée à leur industrie est une guerre insensée, puisqu'en les appauvrissant nous réduisons leur consommation, et, par suite, paralysons cette partie de notre production intérieure qui alimente la consommation étrangère. Quelle influence cette pensée de Smith doit un jour exercer sur les destinées humaines, en démontrant aux nations divisées qu'il y a entr'elles communauté d'intérêt; que, pour se consolider, les prospérités nationales doivent s'appuyer les unes sur les autres, et qu'elles n'atteindront leur plus grande élévation qu'en réalisant ce qu'on appelle encore le rêve de l'abbé de St. Pierre. Peut-être touchons-nous à l'aurore de cette haute civilisation, aujourd'hui que les ministres de l'Angleterre semblent adopter une marche conforme aux vues de Smith; car s'il est vrai que ces vues doivent enfin dominer dans leurs relations politiques, alors ce n'est plus de la misère, mais de la prospérité des autres peuples, que la grande Bretagne, puissance essentiellement industrielle et commerçante, peut espérer la continuation et l'accroissement de la sienne.

Tel aussi a été naguères le langage du chancelier de l'échiquier. Tel et non moins remarquable est le principe du discours prononcé par le ministre-d'état Huskisson que nous rapportons aujourd'hui. La plus riche des nations, l'Angleterre, se sent désormais intéressée à ne plus voir les autres peuples si loin de son niveau; même par intérêt privé, elle veut qu'ils prennent part à son bonheur. Or à quel mobile doit-elle ses brillantes destinées? A la liberté, c'est-à-dire, à la sécurité dont de nobles institutions entourent le citoyen anglais. Dans ce pays, la presse, libre comme la pensée, porte la lumière sur la marche du pouvoir ministériel responsable; sous le règne de l'opinion, il faut que ce pouvoir tombe ou qu'il prenne pour but la félicité publique. Sous l'égide des garanties individuelles, l'Anglais est défendu des proscriptions, à l'abri de tout jugement inique, de toute spoliation, sous quelque forme qu'on veuille la déguiser; il est en possession de cette inébranlable sécurité dans laquelle toutes les facultés du génie de l'homme se développent; dans laquelle seule, comme l'a dit un grand écrivain, on sent le besoin de cette raison progressive, qui fait chaque jour atteindre un but utile et l'on peut réunir le génie de l'action à celui de la pensée. Voilà les causes principales de la haute fortune de la Grande-Bretagne. S'il est donc vrai qu'elle soit intéressée à créer des prospérités, pour ainsi dire, parallèles à la sienne, elle n'y parviendra qu'en favorisant les progrès de la liberté des autres nations.

Ce système est bien différent de celui de la Russie; c'est de la puissance des bayonnettes, et non de l'industrie et du commerce, que celle-ci attend un accroissement de fortune. Elle est donc contraire par essence à toutes institutions qui peuvent avancer la raison publique du continent, parce qu'à l'aide de ces institutions, sur le continent comme en Angleterre, la civilisation avec ses sciences, ses arts, son commerce, son industrie, ses communications faciles, son agriculture perfectionnée, etc. viendrait opposer à la force matérielle l'immensité de ses forces morales.

Le droit et la force se disputent le monde, a dit une voix éloquentes à la tribune française. Dans cette lutte, c'est une nécessité pour l'Angleterre de défendre le droit; la Russie représente la force.

Serait-ce là prêter des vœux trop généreux à l'Angleterre, accorder surtout trop de confiance à des paroles ministérielles? mais déjà ces paroles, s'appuyant sur l'imposante reconnaissance des droits de l'Amérique espagnole. Le cabinet de St.-James se montre favorable à la Grèce, à l'établissement d'une constitution dans le Portugal. Chez lui se renforce l'institution garantissante du jury, se réduisent les impôts et sont prêtes à fléchir les vieilles résistances à l'émancipation des catholiques irlandais. Que faut-il à ce gouvernement si éclairé pour être généreux? Adopter un système que réclament ses propres intérêts, un calcul devenu classique dans l'enseignement de l'économie politique, et presque trivial pour les hommes qui font usage de leur raison.

Croit-on les avantages promis par Smith trop éloignés du moment actuel et trop longs à recueillir? Est-ce donc une nécessité pour la politique de vivre au jour le jour? Rome faible encore ne réglait-elle pas déjà le grand avenir de ses destinées? Parce que le but est placé au bout de la carrière, est-ce à dire qu'il ne faille pas y entrer? Quels sont les plus habiles, ou ceux qui voient tout un abîme entre aujourd'hui et demain, et croient, comme les enfans, que l'année prochaine et jamais sont même chose, ou ceux qui, sachant la rapidité des événemens de nos jours, pensent qu'il est utile, qu'il est indispensable de prévenir un avenir qui se fait aujourd'hui moins attendre que jamais?

Signac.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On vient de publier à Bruges, chez Demoor, un petit ouvrage en deux volumes in-12 ayant pour titre *Géographie élémentaire universelle destinée à l'enseignement primaire et moyen dans le royaume des Pays-Bas*, par A. Pelletier. Pour recommander ce livre il suffirait du nom de l'auteur, élève distingué de l'école polytechnique, aujourd'hui professeur de mathématiques à l'athénée de Bruges. « La grande variété des géographies adoptées dans les divers établissemens du royaume prouve, dit M. Pelletier, qu'aucune ne remplit d'une manière satisfaisante les besoins de l'enseignement: la raison en est simple, toutes viennent de France et sont rédigées par des français; par suite la France reçoit dans ces ouvrages des développemens particuliers qui forment une partie du volume, tandis que les Pays-Bas n'y occupent que quelques lignes et sont à peine aperçus. » L'auteur a donc essayé de remplir cette lacune; nous pensons que le succès de son ouvrage lui prouvera qu'il a atteint le but qu'il se proposait. Deux parties composent l'ouvrage; l'une et l'autre se divisent en *notions générales* et *notions particulières*. Les *notions générales* de la première partie sont ce premier coup d'oeil jeté sur la mappe-monde et sur la carte des Pays-Bas, qui ne distingue que les grands contours. Viennent ensuite les *notions particulières* qui reprenant en sous-œuvre chacune des masses déjà indiquées, analysent, et sur la mappe-monde et dans des proportions plus minutieuses sur la carte des Pays-Bas, tout ce qui restait à connaître. La seconde partie commence par des *notions générales* sur la sphère, les rapports de notre globe avec les autres astres, les grands phénomènes de l'atmosphère, les principales races d'hommes, les principales religions, les gouvernemens, les langues, les caractères distinctifs des continents et des grands Océans, etc. A ce tableau général succèdent des détails sur chaque contrée en particulier qui font connaître l'aspect du pays, le climat, les productions, les mœurs, les villes, etc.; les Pays-Bas étant toujours l'objet de détails plus complets et plus variés. Enfin l'ouvrage est terminé par un petit vocabulaire des termes de la science et par quatre tableaux dont les trois premiers contiennent un résumé de la statistique des Pays-Bas, de celle de l'Europe, des renseignemens analogues sur les autres continents; un dernier tableau donne la population de six cents villes les plus connues du globe. L'auteur a placé en tête de sa géographie une indication des cartes ou Atlas à employer et des meilleurs ouvrages à consulter sur la matière.

A la clarté et à la méthode qui règnent dans le livre de M. Pelletier, on reconnaît un esprit fait aux sciences exactes et qui a de plus l'expérience de l'enseignement. C'est une chose précieuse et très rare qu'un ouvrage élémentaire raisonné et dans lequel la routine n'est pour rien. La géographie nouvelle dont nous parlons, doit à ce titre obtenir beaucoup de succès dans tous les établissemens d'éducation où l'on a pour but d'enseigner autre chose que des mots.

Deruyf.

Un journal de Bruxelles publie encore aujourd'hui deux chansons de Béranger extraites du nouveau recueil que nous avons annoncé dans notre numéro d'hier. Dans l'une, le poète célèbre l'arrivée triomphante de Lafayette en Amérique; dans l'autre il chante les souvenirs de gloire des Français, alors qu'ils repoussaient l'Europe conjurée contre leur liberté et leur indépendance. Cette ode, car c'en est une véritable, étincelle d'images neuves et hardies, d'expressions vives et pittoresques, et respire les sentimens les plus généreux et les plus patriotiques. On ne peut la lire sans partager l'enthousiasme qui anime le nouveau Tyrtée. Puissent MM. Bellart et Marchangy ne pas opposer à ses nobles chants leurs tristes réquisitoires, puisse le poète ne pas payer trop cher le plaisir qu'il nous donne! Voici cette chanson. Elle est intitulée le *Vieux Sergent*, et se chante sur l'air: *Dis-moi, soldat, dis-moi, t'en souviens-tu?*

Près du rouet de sa fille chérie
Le vieux sergent se distrait de ses maux,
Et d'une main que la balle a meurtrie
Berce en riant deux petits fils jumeaux.
Assis tranquille au seuil du toit champêtre,
Son seul refuge, après tant de combats,
Il dit parfois: « Ce n'est pas tout de naître;
Dieu, mes enfans, vous donne un beau trépas! »

Mais, qu'entend-il? Le tambour qui résonne,
Il voit au loin passer un bataillon;
Le sang remonte à son front qui grisonne,
Le vieux coursier a senti l'aiguillon.
Hélas! soudain tristement il s'écrie:
« C'est un drapeau que je ne connais pas.
Ah! si jamais vous vengez la patrie,
Dieu, mes enfans, vous donne un beau trépas! »

De quel éclat brillait dans la bataille
Ces habits bleus par la victoire usés!
La liberté mêlait à sa mitraille,
Des fers rompus et des sceptres brisés.
Les nations, reines par nos conquêtes,
Ceignaient de fleurs le front de nos soldats.
Heureux celui qui mourut dans ces fêtes!
Dieu, mes enfans, vous donne un beau trépas!

Tant de vertu trop tôt fut obscurcie.
Pour s'anoblir nos chefs sortent des rangs:
Par la cartouche encor toute noircie,
Leur bouche est prête à flatter les tyrans.
La liberté déserte avec ses armes;
D'un trône à l'autre ils vont offrir leurs bras.
A notre gloire on mesure nos larmes.
Dieu, mes enfans, vous donne un beau trépas!

Sa fille alors, interrompant sa plainte,
Tout en filant, lui chante à demi-voix,
Ces airs proscrits qui, les frappant de crainte,
Ont en sursaut réveillé tous les rois.
« Peuple, à ton tour que ces chants te réveillent
Il en est tems! » dit-il aussi tout bas.
Puis il répète à ses fils qui sommeillent:
« Dieu, mes enfans, vous donne un beau trépas! »

M. le baron Kobylinski, président de la commission du palatinat de Plock, a offert au Musée de Varsovie 145 pièces de monnaie ancienne trouvées dans le village de Trzebnia non loin de Plock. Ces monnaies datent du commencement du onzième siècle, et appartiennent à différents pays, mais principalement à l'Allemagne et à l'Angleterre.

On publiera incessamment à St. Pétersbourg, une traduction russe des sermons de Massillon; des 7 volumes, il y en a déjà 4 d'imprimés.

Nous avons donné hier (V. article Allemagne) la liste des individus réellement bannis de la Russie; et l'on a pu remarquer que cette proscription n'avait frappé que des musiciens, des peintres, des médecins et des professeurs, espèce de gens éminemment dangereuse comme l'on sait et que la paisible culture des lettres et des arts familiarise avec les troubles et les conspirations. Que la réprobation s'étende des hommes aux écrits rien de plus conséquent, rien de plus naturel. Aussi un journal nous apprend-il aujourd'hui qu'un bon nombre d'ouvrages français, que nous, hommes simples, n'aurions jamais regardés comme pernicieux, vient d'être mis à l'index de St. Pétersbourg, qui par cette mesure ne laissera rien à envier à l'index de Madrid ou de Rome.

Voici cette liste vraiment curieuse.

Histoire de la régénération de la Grèce, par M. Pouqueville. *Histoire des événements de la Grèce*, par Raffinell. *Les œuvres complètes de Byron. Cours d'économie politique*, par Storah. *Voyage en Angleterre*, par Blanqui. *Voyage de Moscou à Vienne*, par le comte Lagarde. *Mémoires de Salvator Rosa*, par lady Morgan. *Mœurs françaises*, par Jouy. *Manuel historique de Heeren. Histoire d'Angleterre*, par Millot. *Tableau des révolutions de l'Europe*, par Koch. *Histoire de l'Italie*, par Botta. *Histoire de la révolution*, par Mignet, et plusieurs résumés historiques.

Enfin ce qui termine dignement le tableau et ce qui y met le dernier trait, c'est que cet interdit atteint jusqu'à la *Biographie des jeunes demoiselles* par M^{me} Renneville. Mères de famille hâtez-vous donc de retirer des mains de vos enfans cet ouvrage que vous leur aviez confié avec une trop funeste sécurité!

J. Rogier?

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins informent qu'ils procéderont de nouveau publiquement à la salle de leurs séances à l'hôtel de ville vendredi 1^{er} avril prochain, à onze heures du matin, à l'adjudication au rabais de la fourniture de 102 échoppes etc. pour l'ameublement de la halle aux viandes, sur la mise à prix de 3850 florins des Pays-Bas.

Le devis ou cahiers des charges est déposé au secrétariat de la régence, on peut le voir tous les jours de 9 heures du matin à midi.

A l'hôtel-de-ville, le 26 mars 1825.

Le bourgmestre, chevalier de Mélotte d'Envoz.
Par la régence, le secrétaire, SOLEURE.

AVIS.

La députation des états de la province de Liège, ensuite de sa circulaire du 22 janvier dernier, rappelle aux concessionnaires, et exploitant de mines que, conformément au décret du 6 mai 1811, les offres d'abonnement pour la redevance proportionnelle de 1825, doivent être parvenues au greffe des états rue Agimont, à Liège, avant le quinze avril prochain. Ce délai est de rigueur.

Le présent sera inséré dans le mémorial et dans les journaux de la province à trois reprises successives.

Par la députation,

Le greffier des états de la province de Liège,
chevalier de l'ordre du lion Belgique, BRANDES.

TEMPÉRATURE DU 29 MARS.

A 9 h. du mat., 7 1/2 d. au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 10 1/2 d. au-dessus.

PRIX DES GRAINS, à Liège, le 28 mars.

La rasière de froment, prix moyen. . . fl. 5 18 c.
» de seigle, prix moyen . . . » 3 25 »

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Des 26 et 28 mars.

Naissances : 9 garçons, 5 filles.

Décès : 3 garçons, 3 filles, 4 hommes, 4 femmes; savoir :

Jean-Noël Damry, âgé de 59 ans, cultivateur, faubourg Vivegnis, époux de Marie-Agnès Delours.
Jean Delchef, âgé de 73 ans, négociant, rue Puits-en-Sock, époux de Marie-Catherine Delahaut.
Jean-Baptiste Martin, âgé de 43 ans, tailleur, rue Rôtire, célib.
Martin Bernard, âgé de 35 ans, journalier, faubourg Ste.-Marguerite, célibataire.
Marie-Jeanne Malherbe, âgée de 80 ans, sans prof., rue Vertbois, veuve de Walthère Houtain.
Thérèse Latour, âgée de 65 ans, couturière, rue St.-Éloy, veuve de Toussaint Halin.
Marie-Oda Bailly, âgée de 73 ans, journalière, faubourg St.-Gilles, veuve de Louis Piette.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des hûtres anglaises très fraîches.

Au magasin de soieries à prix fixe, place derrière le Théâtre. n. 713, à Liège.

J. LÉONARD, tenant ledit magasin, a reçu une forte partie d'étoffes de soie très-variées, en uni et façonnées, toutes couleurs nouvelles, et un très-bel assortiment de fichus, schals carrés, brochés et lainés, qu'il vend *prix de fabrique*.

Le même tient généralement toutes les étoffes fabriquées à Lyon.

Belle et solide calèche allemande, à vendre. S'adresser au bureau de cette feuille.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N. 320.

(230) VENTE D'ARBUSTES.

Vendredi 1^{er} avril 1825, à deux heures après-midi, on vendra chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, une quantité d'arbustes en tout genre, propres pour garnir des jardins anglais et autres.

J. B. DUMONT, marchand, à l'enseigne de la Couronne de Roses, n° 607, rue Vinave-d'Île, vient de faire filer une très-forte partie de coton, longue soie première qualité, défilé, blanchi et teint en différentes nuances pour l'usage du tricot. On trouvera aussi chez lui, laines filées en toutes couleurs à tricoter et à broder, fils et cordons, bas, bonnets pour hommes et enfans, etc., à des prix très-modérés.

Il s'est perdu lundi matin, 28 du courant, un chien d'arrêt, ayant barbe sale, tête et oreilles brunes et deux taches de cette couleur sur le corps. Récompense de 5 fr. à celui qui le ramènera au n° 43, rue Vinave-d'Île.

Chambres à louer avec pension, à la Tête verte, sur la Batte, à Liège.

A vendre un beau cheval, pouvant servir à la selle et au cabriolet. S'adresser au bureau de ce journal.

() On demande de bons mouleurs en sable. S'adresser au quai d'Avroy, n° 571.

Grande quantité de jeunes chênes de la plus belle venue pour planter, à vendre à Zepperen, près de St. Trond. S'adresser au jardinier de Mr. le comte d'Astier.

MONT-DE-PIÉTÉ DE LIÈGE.

On procédera, mardi, 5 avril prochain et jours suivants, à deux heures de relevée, dans une des salles du Mont-de-Piété de Liège, à la vente publique des gages qui y ont été reçus dans le courant des mois de janvier, février et mars 1825 et dont on n'aura point opéré le renouvellement d'emprunt, ou qui n'en auront point été retirés au jour fixé pour la vente.

La vente commencera par les marchandises, effets d'habillement, linges, ustensiles de cuivre et d'étain, etc.; viendront ensuite les bijoux et objets d'or et d'argent.

Le tout sera vendu argent comptant; néanmoins les acheteurs qui ne pourront se libérer sur le champ, seront admis à donner des arrhes, à charge par eux de venir retirer, dans le délai de trois jours, les objets achetés et de finir en même temps le solde.

Liège, le 21 mars 1825.

Vente de Bois communaux.

Le deux mai, mil huit cent vingt-cinq, à neuf heures du matin, au ci-devant couvent des Carmes, à Verviers, il sera procédé à la vente, par enchères publiques, des bois communaux de Sart, consistant dans environ neuf cents bonniers, divisés en portions.

Cette vente aura lieu, par devant M^r. le commissaire royal du district de Verviers et les membres de l'administration communale, par M^e. DAMSEAU, notaire à Verviers, chez qui on peut prendre inspection du cahier des charges, de même qu'à la mairie de Sart.

Fait à la mairie de Sart le 15 mars 1825.

Le mayeur de Sart, BEAUPAIN.

(228) VENTE DE RENTES.

Le 7 avril 1825, à deux heures de l'après-dînée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e BERTRAND, notaire, à la vente des rentes dont la désignation suit :

1 ^o	Une rente de 157 florins 95 cents	(275 fl. Bbt. Liège)
2 ^o	» » » 32 »	49 1/2 » (56 fl. 11 s. 2 l.)
3 ^o	» » » 27 »	75 » (48 fl. 6 s. 1 l.)
4 ^o	» » » 14 »	36 » (25 fl. os. 0 l.)
5 ^o	» » » 11 »	48 1/2 » (20 fl. os. 0 l.)
6 ^o	» » » 7 »	57 » (13 fl. 3 s. 3 l.)
7 ^o	» » » 7 »	49 1/2 » (13 fl. 1 s. 0 l.)
8 ^o	» » » 2 »	42 » (4 fl. 4 s. 1 l.)

Le cahier des charges pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude dudit M^e BERTRAND, notaire.

A vendre, arrenter ou même à louer dès-à-présent, un vaste et magnifique établissement propre à une fabrique, maison de commission et de roulage, à une brasserie, marchand de vins en gros, étant à proximité du port et des bureaux de l'octroi et des accises; il y a des caves immenses et vastes magasins. La maison d'habitation, occupée par M^{me} veuve Lugers, est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier, quatre au second, et de beaux greniers, écuries, remises, lavoir et plusieurs chambres de domestiques, un superbe jardin bien arboré. Le tout est en très-bon état, et est situé dans le faubourg St. Léonard, n° 240.

Plus, deux autres maisons contiguës à la précédente, aux conditions à convenir et avec toute facilité pour le paiement. S'adresser au notaire PAQUE, rue St. Hubert, et à l'avoué DESPRETZ, rue St. Severin, n° 573.

Ladite veuve Lugers, cessant son commerce, a aussi un magasin considérable des meilleurs vins de toutes qualités des années 1811, 1815, 1818, 1819 et 1822, à vendre en gros ou en détail au prix de facture.